



Monsieur Dan Kersch  
Vice-Premier ministre  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de  
l'Économie sociale et solidaire

Luxembourg, le 15 avril 2020

Monsieur le Vice-Premier ministre,

Les propos que vous avez tenu récemment concernant les indépendants ont causé une polémique croissante que nous ne pouvons désormais plus ignorer. D'un message à caractère privé exprimé en des termes on ne peut plus maladroits, nous sommes passés à une prise de position officielle en conférence de presse gouvernementale.

Vous êtes convaincu de ne pas devoir vous excuser pour des propos correspondant à vos plus profondes convictions. Dont acte.

Vous avez de plus affirmé selon la traduction reprise sur paperjam.lu que « *le chômage partiel est un élément pour éviter le chômage... Par définition, seules les personnes salariées ou libres pour le marché du travail sont concernées, ce qui n'est pas le cas de la plupart des indépendants* ».

L'indépendant, contrairement à ce que vous semblez croire, court également le risque du chômage. C'est bien pour cela que les indépendants se voient servir une indemnité de chômage, quitte à ce que les conditions de stage soient plus strictes que pour des salariés pour éviter d'éventuelles fraudes. Cette méconnaissance de vos propres textes réglementaires nous surprend.

Peut-être que le terme allemand de « Kurzarbeit » vous permettra de mieux saisir le concept du chômage partiel. Il s'agit clairement d'un genre d'assurance mutualisée contre le risque économique causé par l'absence d'activité économique. C'est pour cette raison que l'on travaille moins ou à durée plus... courte. Dans le cas présent, la « Kurzarbeit » est liée au cas de force majeure de la pandémie qui nous frappe sans faire de distinction entre salariés et indépendants. Nous serions ravis si vous pouviez faire comme la pandémie dans ce contexte bien précis...

En étudiant de plus près les statistiques du centre commun de la sécurité sociale et en éliminant des quelque 21.000 « non-salariés » ceux dont le revenu dépasse le quintuple du salaire social minimum (les « riches » dont vous semblez parler, mais notez toutefois que de tels revenus sont également atteints dans de nombreux secteurs de l'économie et surtout dans la fonction publique sans que ces personnes ne soient nécessairement « riches »), il restera 18.000 indépendants dont le revenu mensuel moyen cotisable dépasse à peine 4.000 euros (sur 12 mois).

Sur ces 4.000 euros, ils paient leurs impôts et leurs cotisations sociales (parts patronales ET salariales) comme tous les citoyens de ce pays. Pour ces 4.000 euros, ils assument la responsabilité de leur entreprise et de leurs salariés. Pour bon nombre d'entre eux, on n'oubliera pas non plus les longues

journées de travail, les soucis et les nuits sans sommeil. Avec ces 4.000 euros, nombreux sont également ceux qui remboursent le financement de cette aventure « entreprise » pour laquelle ils se sont endettés à titre personnel, risquant par là chaque jour de tout perdre également sur le plan privé. Pour toutes ces personnes, vos propos sont tout simplement une gifle humiliante, indigne d'un ministre du gouvernement.

Nous n'exigeons rien d'impossible. Nous n'exigeons même rien qui ne puisse correspondre entièrement à ce que vous appelez vos convictions et qui incluent certainement la notion d'égalité. Nous exigeons que les indépendants soient traités de manière égale aux autres citoyens, salariés ceux-là. Nous exigeons que le fonds pour l'emploi, au financement duquel les indépendants contribuent grâce à leurs impôts, serve un revenu de remplacement dans les mêmes conditions et soumis aux mêmes restrictions qu'aux salariés de nos entreprises.

Les indépendants ont également des familles avec des besoins, des loyers ou des hypothèques ou d'autres crédits personnels à honorer. Et ce ne sont pas les aumônes de 5.000 ou de 2.500 euros pour lesquels les indépendants sont priés de faire la queue qui vont y changer quelque chose. Ces fonds serviront au mieux à soutenir l'entreprise dans sa course aux liquidités, au pire ils serviront à prolonger ses peines.

Alors, il y a en effet quelques indépendants dont les affaires tournent très bien et qui paient beaucoup d'impôts. Il y en a beaucoup plus qui s'en sortent moins bien. Les chiffres avancés plus haut démontrent avec force que la très grande majorité ne roule pas sur l'or, hélas. Et surtout auprès des jeunes chefs d'entreprise le sentiment de désespoir se fait entendre : ils se sentent pris pour les dindons de la farce. Le vieux slogan « *Trau Dech* » prend ainsi une toute nouvelle dimension. Ils auront osé et ils auront appris la leçon !

Sachez que nous ne demandons pas d'excuses de votre part. Nous exigeons des actes ! Des actes politiques, des actes soulignant que le gouvernement dont vous faites partie a pris la mesure du désespoir et de la situation difficile des indépendants et commence enfin à les traiter comme des citoyens et non comme des parias.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Fernand Ernster  
Président

Michel Reckinger  
Président

Alain Rix  
Président